

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 17 décembre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DGRI 83 - DPE** Subvention (90 000 euros) et convention avec l'association ENDA-Europe (11<sup>ème</sup>) pour une gestion inclusive et sociale des déchets ménagers à Ho Chi Minh Ville (Vietnam).

**MM. Patrick KLUGMAN et Mao PENINO, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ENDA Europe pour un projet de gestion intégrée des déchets ménagers à Ho Chi Minh Ville au Vietnam ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission, et M. Mao PENINO, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association ENDA Europe.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 90 000 euros est attribuée à l'association ENDA Europe pour son projet de gestion intégrée des déchets ménagers à Ho Chi Minh Ville au Vietnam.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la Mission 460, Chapitre 65, Nature 6574, Rubrique 812 de la section fonctionnement du Budget général de la Ville de Paris pour les exercices 2015 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**